

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MECREDI 24 MARS 2010

## Présents :

Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT - Caroline ROBINEAU - Martine BEAUMONT - Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU – Dominique BILLY – Gabriel HUBERT

## Absent :

Gilles FOULON

### **1. Budget principal :**

#### ➤ Compte de gestion et compte administratif 2009

Le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, ainsi que le compte administratif, arrêté par Monsieur le Maire, ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

... en section de fonctionnement : excédent de clôture de 188 835,91€,

... en section d'investissement : excédent de clôture de 13 803,97€,

soit un excédent global de : 202 639,88€.

#### ➤ Affectation du résultat de fonctionnement 2009

Il a été décidé d'affecter la totalité de ce résultat à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2010.

#### ➤ Taux de la fiscalité locale 2010

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire, en 2010, les taux d'imposition 2009 à savoir :

- 10,13 % pour la taxe d'habitation,
- 13,35 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 15,12 % au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises.

#### ➤ Subventions 2010

Le Conseil Municipal a attribué, pour 2 586,80€, les subventions suivantes :

. Association «Familles Rurales» - Les Ulmes	
✂ pour le Centre de Loisirs .....	520,80€
✂ pour les autres activités .....	1200€
. Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes .....	200€
. Association «Centre de Soins» - Doué-la-Fontaine .....	155€
. Mutuelle Nationale Territoriale .....	150€
. Ligue Nationale contre le Cancer .....	103€
. Association «Réseau Gérontologique du Saumurois» .....	103€
. Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire .....	50€
. AFORBAT – Angers .....	21€
. Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre des Métiers – Joué-lès-Tours.	21€
. Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire .....	21€
. M.F.R. «La Riffaudière» - Doué-la-Fontaine .....	21€
. M.F.R. «Le Cèdre» - Saint Barthélémy d'Anjou .....	21€

#### ➤ Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2010 qui s'équilibre, en dépenses et recettes, pour une somme de 543 300€ en section de fonctionnement et 107 596€ en section d'investissement.

## **2. Budget annexe du lotissement**

### **➤ Compte de gestion et compte administratif 2009**

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2009 ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir un excédent global de clôture de 64 910,74€.

### **➤ Budget primitif 2010**

Le budget de l'exercice 2010 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 64910,74€ pour la seule section de fonctionnement, a été adopté, à l'unanimité.

## **3. Participation aux charges du restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal a sollicité une participation financière de 850€ auprès de la commune de Rou-Marson pour les charges de fonctionnement du restaurant scolaire au titre de l'année scolaire 2009/2010.

## **4. Indemnité de gardiennage de l'église**

Le conseil Municipal a décidé de verser une indemnité au prêtre chargé du gardiennage de l'église, pour son montant maximal, fixé par circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales du 12 février 2010, de 118,96€ pour l'année 2010.

## **5. Acquisition de matériel informatique**

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'un serveur informatique, au sein du secrétariat de la mairie, pour un montant de 2 300,88€ TTC, les crédits étant inscrits au chapitre 21 du budget de l'exercice 2010.

## **6. Participation aux charges de fonctionnement des écoles de Doué-la-Fontaine pour l'année scolaire 2009/2010**

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions règlementaires liées à l'accueil et à la contribution de chaque commune aux frais de scolarité des enfants en classes de maternelle et primaire publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté la participation financière communale relative aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques de Doué-la-Fontaine fixée à 450€ par élève pour l'année scolaire 2009/2010 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui convient avec la ville de Doué-la-Fontaine.